



L'APPEL À ÉRIGER LE VIEILLISSEMENT EN PRIORITÉ NATIONALE

« Les Vieux méritent mieux ! ». Ce cri a été lancé par 39 400 personnes rassemblées ce jeudi 16 octobre, dans les établissements et services à domicile pour personnes âgées, partout en France. Cette mobilisation nationale, organisée par 20 fédérations et organisations du Grand âge, appelle l'Etat à respecter ses engagements par une loi de programmation pluriannuelle et un financement garanti de 1,6 % du PIB.

Rassemblements dans les établissements et services, défilés dans les rues, photos sur les réseaux sociaux, conférences de presse à Paris et en régions. Pour sa 4^e édition, la mobilisation nationale « Les Vieux méritent mieux ! » a rassemblé encore massivement personnes âgées, professionnels, familles, aidants et élus pour lancer le même appel : **Il n'y a plus de temps à perdre. Le grand âge doit devenir une priorité nationale.**

Le coût de l'inaction face au vieillissement

Notre pays vieillit. Entre 2020 et 2030, le nombre des 75-84 ans va déjà bondir de 48 %. A partir de 2030, le vieillissement de la population va être exponentiel. En 2050, 5 millions de personnes auront plus de 85 ans – contre 2 millions actuellement. Cette transformation inexorable de la société aura des conséquences multifactorielles majeures – sociales, territoriales, économiques, sanitaires.

Pour autant, les gouvernements repoussent sans cesse la réforme structurelle nécessaire pour accompagner le vieillissement et non le subir. Depuis 2007, tous ont promis une loi ambitieuse sur le Grand âge. En vain. La loi de programmation inscrite dans la loi « Bien vieillir¹ » pour 2024, n'a toujours pas vu le jour.

Cette inaction a un coût : humain d'abord, économique ensuite. Le gain d'un an d'espérance de vie sans incapacité permettrait à lui seul à l'Assurance maladie d'économiser environ 1,5 milliard d'euros par an selon la Cour des comptes². De plus, notre secteur en subit déjà les conséquences. Qu'il s'agisse d'Ehpad, de services à domicile ou d'habitats intermédiaires, leur santé financière et RH est critique :

- Plus de 65 % des ESMS estiment qu'ils termineront l'année 2025 en déficit, avec un déficit moyen de 209 000 € (en 2024, 54 % avaient terminé l'année en déficit avec en moyenne 131 000 €) ;
- 51 % manquent actuellement de personnel³ ;
- le turn-over du personnel est massif et le nombre d'arrêts de travail 142 % plus élevé dans le secteur de l'aide et du soin à la personne que dans la moyenne des autres secteurs.

¹ Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

² Rapport « La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées », Cour des comptes, novembre 2021

³ Source : enquête FNADEPA, octobre 2025

L'appel des fédérations et organisations

Sans mesures fortes, nous assisterons au paradoxe dramatique d'une réduction de l'offre d'accompagnement à destination des personnes âgées, au moment où elle devrait s'amplifier. Le Collectif appelle donc l'État à respecter ses engagements législatifs et républicains et à :

- **construire une réforme ambitieuse avec une loi de programmation pluriannuelle d'ici fin 2026,**
- **porter l'effort national pour l'accompagnement du grand âge à 1,6 % du PIB – soit 11,5 milliards d'euros supplémentaires par an – afin d'aligner la France sur la moyenne européenne.**

Cette réforme doit s'articuler autour de cinq piliers :

- garantir la liberté de choisir son lieu de vie et son accompagnement en fonction de ses besoins,
- avoir des professionnels en nombre suffisant, formés et reconnus. A ce titre, **100 000 recrutements supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030,**
- garantir l'accessibilité financière des Ehpad, services à domicile et habitats intermédiaires, afin d'éviter tout renoncement,
- renforcer les dispositifs de prévention de la perte d'autonomie et le repérage des fragilités,
- adapter les territoires et les infrastructures – transports, logements – au vieillissement.

L'accompagnement du vieillissement de notre pays n'est ni un marqueur partisan ni une querelle d'experts : c'est un choix de société.

CONTACTS PRESSE

FNADEPA : Marie-Hélène Chals - 06 07 98 54 03 -

mh.chals@fnadepa.com

ADEDOM : David Zeisler - 06 63 75 98 10 -

d.zeisler@adedom.fr

ADMR - Marine Riaudel - 01 40 07 34 20 -

admr@comfluence.fr

AD-PA : Sébastien Bach - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

CNDEPAH : Emmanuel Sys - 06 75 23 25 27 -

e.sys@gcsms94.fr

FEHAP : Maryse de Wever - 06 77 20 93 81 -

Maryse.DeWever@fehapa.fr

FESP : Shahina Akbaraly - 06 50 82 55 05 -

s.akbaraly@o2p-conseil.com

FHF : communicationfhf@havas.com

FNAAFP : Chloé Ha - 06 32 82 50 66 - cha@fnaafp.org

FNAPAEF : Françoise Gobled - fangobled@gmail.com

FNAQPA : Sana Bensaoula - 06 67 86 96 73 -

s.bensaoula@fnaqpa.fr

GEPSO : Thomas Larrieu - 06 98 95 07 43 -

thomas.larrieu@gepsos.com

MUTUALITE FRANCAISE : Carole Charlier - 07 60 73 55 69

- carole.charlier@mutualite.fr

NEXEM : Claire Picou - 06 08 08 51 75 - c.picou@nexem.fr

PETITS FRERES DES PAUVRES : Isabelle Senecal -
07 71 91 59 29 -

isabelle.senecal@petitsfreresdespauvres.fr

SYNERPA : Elisabeth Roy - 06 17 49 56 64 - roy@synerpa.fr

UNA : Juliette Valor - 06 42 05 52 00 - j.valor@una.fr

UNASSI : Olivier Dupille - 06 81 67 83 49 -

o.dupille@unassi.fr

UNCCAS : Michael Szames - 06 11 72 65 05 -

mszames@unccas.org

UNIOPSS : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 -

vmercadal@uniopss.asso.fr